



Service Animation

Année scolaire 2023/2024

**Droit à l'image pour mineur**

**Demande d'autorisation à des fins éducatives dans le cadre du périscolaire de Châtel-en-Trièves**

Fondé sur l'article 9 du code civil,

Nous soussignons (Nom, Prénom, Adresse) .....  
.....  
.....  
.....

**autorisons**                      **n'autorisons pas**                      (barrer la mention inutile)

le personnel du Service Animation ou M. Paul Gonsolin (mémoire photographique de la commune) à photographier ou à filmer mon enfant

(Nom Prénom):.....

dans le cadre des usages suivants:

- publication dans le journal communal;
- utilisation dans le cadre d'une activité périscolaire;
- exposition de photographies ou de vidéos dans le cadre d'activités éducatives;
- publication sur le site internet de la collectivité territoriale;

L'autorisation de photographier ou de filmer notre enfant est valable pour l'année scolaire en cours. La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus. La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que des légendes non nominatives, ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre enfant est garanti. Nous, parents, avons un droit de regard sur les photos qui seront diffusées. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette image si nous le jugeons utile.

Date et signature des parents.